

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 septembre 2003 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- WAGNER
LAMPERTSLOCH :	MM URBANY	- MME LEMBERGER	
LOBSANN :	MM KREISS	- WALTER	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM BASTIAN	- MME FISCHER	

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM MORI, STURM, APPRILL, WEISBECKER, KENNEL et Mme CHALOPPE.

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, et Mme D. ROMAIN-CARCY.

4) S.I.G. (Système Information Géographique)

- **Projet du contenu,**

Mademoiselle Frédérique WEBER présente le projet d'acquisition du S.I.G. « Système Informatique Géographique » qui consiste aux communes membres d'accéder, par connexion internet, au serveur mis à disposition à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer. Il permet de visualiser sur son ordinateur les plans cadastraux et les règlements du POS, de consulter les réseaux EDF, d'assainissement et d'eau potable de chaque commune. Il est possible d'avoir une vision globale, de zoomer la zone choisie et d'en faire un extrait cadastral et d'imprimer cette zone, d'avoir le nom et l'adresse du propriétaire etc... Il peut également nous renseigner sur les lots de chasse, les parcelles forestières ; il permet de consulter et d'interroger la liste des habitants de cette rue, par exemple.

La mise à jour de la numérisation des données, (plans, réseaux), est faite par convention entre les différents partenaires : Cadastre, PNRVN, EDF, SDEA, Syndicats des Eaux.

La numérisation des données sera en norme sur l'ensemble du territoire. Chaque commune membre prend à sa charge leur numérisation pour la Vallée de la Sauer et par la Communauté de Communes de Pechelbronn pour Pechelbronn.

- **Délégation à la CdC de la Vallée de la Sauer :**
 - De la Maîtrise d'Ouvrage

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de participer au projet S.I.G. et d'accepter délégation de signature du Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer pour la Maîtrise d'Ouvrage des conventions avec les partenaires du projet S.I.G.

- Du Mandat pour l'appel d'offre de numérisation.

VU le nouveau Code des Marchés Publics et notamment son article 8 ;

VU la convention en date du 5 novembre 2001 relative à l'élaboration et à la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn ;

VU les compétences de la communauté de communes de Pechelbronn : "étude, l'élaboration et gestion d'un système d'information géographique intercommunal" ;

VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer , "étude, élaboration et gestion d'un système d'information géographique intercommunal à l'exclusion de la numérisation des couches cadastrales" ;

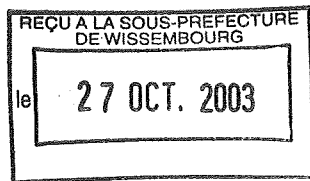
Considérant que les communautés de communes de Pechelbronn et de la vallée de la Sauer ont décidé de mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) à l'échelle de leur territoire réuni, le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de numériser le plan cadastral de la communauté de communes de Pechelbronn.

Le Président demande au conseil de se prononcer sur la procédure de numérisation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De numériser le fond de plan cadastral de son territoire dans le cadre de la mise en place d'un SIG intercommunal et dans le respect des normes imposées par la Direction Générale des Impôts (DGI) ;**
- **D'autoriser le Président à signer pour le compte de la communauté de communes de Pechelbronn et au nom et place des communes membres de la communauté de communes de la vallée de la Sauer une convention générale de partenariat avec la DGI, sous réserve que ces dernières délibèrent en ce sens. Dans le cadre de cette convention générale de partenariat, les services du cadastre s'engagent à :**
 - **Vérifier le plan numérisé,**
 - **Donner le label de la DGI à ce document, si les normes sont respectées,**
 - **Assurer la mise à jour ultérieure ;**
- **D'approuver la constitution d'un groupement de commandes en vue du lancement d'un appel d'offre ouvert de numérisation de fond de plan cadastral entre la communauté de communes de Pechelbronn et les communes membres de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, sous réserve que ces dernières délibèrent en ce sens ;**
- **D'accepter que la communauté de communes de Pechelbronn soit désignée coordonnateur de ce groupement de commandes, et qu'elle soit mandatée par les communes membres de la communauté de communes de la vallée de la Sauer pour signer et exécuter le marché de numérisation de fond de plan cadastral en leur nom et place, sous réserve que ces dernières délibèrent en ce sens ;**
- **De désigner le Président comme personne responsable du marché**
- **D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes valant convention de mandat, cette convention prévoyant :**

- Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
 - Sa composition,
 - La durée de la convention,
 - La désignation et le mandatement du coordonnateur,
 - Les modalités de paiement ;
-
- D'autoriser le Président à procéder à toutes les démarches (dont la signature de documents) relatives aux demandes de subventions (qui seront réparties entre chacun des membres du groupement) ;
 - D'approuver que le financement de la numérisation se fera dans le cadre d'une opération sous mandat, la communauté de communes de Pechelbronn finançant la numérisation et se faisant rembourser par chaque commune membre du groupement au prorata de leur nombre de parcelles respectives comme précisé dans la convention constitutive.



Pour copie conforme,
MERKWILLER-PECHELBRONN, le 22 octobre 2003
Le Président,
Armand BRACONNIER

